

Question écrite n° 03767 de Mme Nathalie Delattre (Gironde - RDSE)

publiée dans le JO Sénat du 15/03/2018 - page 1156

Mme Nathalie Delattre interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du baccalauréat pour 2021, présenté le 14 février 2018. Outre la réforme de l'examen final, ce projet remodèle les enseignements dispensés au lycée en supprimant les séries L, ES et S au profit d'un tronc commun avec un choix de trois spécialités par élève. Malgré la volonté du Gouvernement de faire disparaître « les hiérarchies artificielles entre filières », les sciences économiques et sociales (SES) sont toujours exclues des enseignements obligatoires contrairement aux disciplines littéraires et scientifiques. Plébiscitées par 85 % des élèves de seconde dans leur choix d'enseignement d'exploration, les SES constituent pourtant un enseignement généraliste et pluridisciplinaire essentiel à la compréhension de la société, de l'entreprise, de la vie citoyenne et de l'actualité. En les intégrant au tronc commun dès la seconde, les SES permettraient aux lycéens d'acquérir des outils méthodologiques clés pour le développement d'un esprit d'analyse tels que la lecture statistique, l'étude de cas ou encore l'enquête socio-économique. De plus, il apparaît que l'éducation physique et sportive (EPS) ne sera enseignée que deux heures par semaine alors que le plan développement EPS préconisait de l'élargir à trois heures, réparties sur deux séances hebdomadaires, aux fins de lutter contre la sédentarisation et l'obésité. Le plan développement EPS proposait aussi de donner la possibilité d'approfondir ces activités sportives en dehors des enseignements obligatoires. Ainsi, dans ce contexte de réaménagement des rythmes scolaires, elle lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place afin de valoriser les enseignements de SES et d'EPS auprès de tous les lycéens, de la seconde à la terminale.

Réponse du Ministère de l'éducation nationale

publiée dans le JO Sénat du 19/07/2018 - page 3611

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique va contribuer à consolider la culture économique des lycéens français. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif : en classe de seconde générale et technologique, un enseignement de sciences économiques et sociales est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens ; en classes de première et de terminale, l'objectif est de préparer les élèves à ce qui les fera réussir dans l'enseignement supérieur. Cela se traduit par des parcours plus progressifs sans les enfermer dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, les sciences économiques et sociales peuvent être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité de quatre heures en classe de première et de six heures en classe de terminale. L'organisation nouvelle des

enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement. L'association rendue possible des sciences économiques et sociales avec des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines littéraires permet ainsi une diversification des parcours selon le projet de l'élève grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements de ce type en classe de terminale. À titre d'exemple, les sciences économiques et sociales peuvent s'articuler avec l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » auquel pourront participer les professeurs de sciences économiques et sociales pour la partie sciences politiques. De plus, une option de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de trois heures peut être choisie en classe de terminale ce qui permet d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures. Ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, pour laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai 2018. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales ont toute leur place dans la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique.